

REUNION PUBLIQUE SAUVEGARDE DU 29 JANVIER 2021

Compléments de réponses aux questions non traitées en direct

- **Usage des espaces publics**

Quels espaces de jeux pour les enfants, et quel remplacement pour le city stade dans ce projet de renouvellement urbain de la Sauvegarde ?

Des espaces de jeux et des zones ludiques (type city stade) seront recréés dans le cadre des futurs aménagements. Leur position, leurs formes, leurs usages précis restent à définir et seront soumis à la concertation. Ils pourront éventuellement faire l'objet de préfigurations.

- **Environnement**

L'accès à du broyat gratuit pourra-t-il être facilité pour permettre le compostage ?

Une plateforme de broyat portée par l'association AIDEN a été créée temporairement à l'angle de l'avenue de la Sauvegarde et de l'avenue Rosa Parks sur un terrain mis à disposition par la SERL.

Cette initiative pourra être réfléchiée pour être intégrée de manière pérenne dans le cadre du projet urbain.

- **Requalifications des logements barres 550 et 540**

En quoi consiste la requalification des immeubles existants, notamment des barres 550 et 540 ? Des ascenseurs seront-ils installés ?

Le programme exact des travaux prévus sur ces immeubles n'est pas encore défini et il sera concerté avec les locataires avant d'être mis en œuvre.

L'objectif de ces requalifications sera d'améliorer le confort thermique et le confort intérieur des logements tout en modernisant l'image de ces bâtiments.

Des interventions auront donc probablement lieu sur les façades et les menuiseries extérieures, sur la production de l'Eau Chaude Sanitaire, dans les pièces humides et dans les parties communes.

En revanche, la structure des bâtiments et la surface disponible ne permettent pas d'envisager la création d'ascenseurs sur les barres 550 et 540.

Pourquoi réduire la surface vitrée sur la façade Ouest de la barre 440 dans le cadre de sa requalification ?

Les surfaces vitrées dans les logements de la Sauvegarde sont très importantes. Si elles offrent une belle luminosité à l'intérieur des logements, elles sont également à l'origine de surchauffe en été et sont, dans certaines pièces, contraignantes en termes d'aménagement intérieur.

C'est pour améliorer ces 2 points que la taille des fenêtres sera légèrement réduite sur la façade Ouest de la barre 440. Malgré cette diminution, les chambres disposeront de fenêtres avec une surface vitrée supérieure à ce que l'on trouve dans les constructions neuves et cela permettra de faciliter l'ameublement de ces pièces en libérant de la place sur un mur auparavant occupé uniquement par les fenêtres.

- **Requalifications des logements / Evolution des loyers et charges**

Les opérations de requalification engendrent généralement une évolution du montant des loyers et des charges. GRANDLYON HABITAT procède à un « rééquilibrage des loyers », c'est-à-dire que pour la plupart des locataires, le niveau de loyer augmente après travaux, et ce de façon plus importante pour les locataires ayant emménagé il y a longtemps. Pour certains ménages le différentiel de loyer est couvert par l'APL.

Sur les opérations précédemment engagées par GRANDLYON HABITAT à la Sauvegarde (Jardins des Jumelles notamment), ces augmentations de loyer sont cependant faibles : elles se situent en moyenne autour de 10€ à 12€ par mois.

Les charges locatives quant à elles ne baissent pas automatiquement du fait des travaux car, même si le coût global du chauffage baisse, les nouveaux équipements génèrent des coûts supplémentaires de gestion. En revanche le confort thermique sera fortement amélioré.

Des simulations précises de loyer et charges après travaux sont réalisées et transmises à chaque locataire. L'ensemble de ces éléments sont discutés avec les locataires individuellement et lors de réunions spécifiques, avant l'engagement des travaux.

- **Relogement en lien avec la démolition du logement actuel / Evolution des loyers et charges**

Les logements qui sont démolis à la Sauvegarde proposent des niveaux de loyer parmi les plus bas de Lyon. Le relogement peut donc engendrer une augmentation du loyer et des charges, en fonction des caractéristiques du nouveau logement. Un logement plus grand, plus récent, situé dans un immeuble mieux équipé ou plus confortable sera ainsi plus cher que le logement actuel. Pour chaque situation l'évolution du coût du nouveau logement et de l'APL rapportée aux ressources du ménage sera analysée avec attention, afin de ne pas mettre les ménages relogés en difficulté financière. Les conseillers relogement tiennent compte des ressources des ménages à reloger lorsqu'ils leur proposent un logement afin de ne pas augmenter leur budget dédié au logement, qu'ils réussissent en outre bien souvent à faire baisser.

- **Commerces**

Le projet prévoit de reconstruire des locaux commerciaux. Pourquoi avoir démoli le petit centre commercial de la Sauvegarde ?

L'ancien centre commercial a été démoli dans le cadre des aménagements du 1^{er} projet de renouvellement urbain de la Duchère. Cela faisait suite à la décision prise dans les années 90 de relocaliser les commerces le long de l'avenue de la Sauvegarde (emplacement actuel du tabac-presse et de la pharmacie) et au pied de la barre 520 (boucherie). Il ne restait plus qu'un bar que la SERL a indemnisé. Progressivement et pour différents motifs plusieurs commerces ont fermé (boulangerie, coiffeur et boucherie).

A l'emplacement, de l'ancien centre commercial est prévue la réalisation de la future place centrale, lieu fédérateur de la Sauvegarde de demain. A la place des commerces actuels de nouveaux immeubles seront construits, en rez-de-chaussée desquels seront transférés les 2 commerces en activités, des services et un ou 2 nouveaux commerces de proximité.

- **Mobilité/desserte/stationnement**

La Sauvegarde souffre de stationnement sauvage, avec des voitures souvent garées en double file, qui gênent l'accès aux immeubles, notamment pour les pompiers. Un parking relais est-il prévu pour régler ce problème ?

Il n'est pas prévu de parking relais sur le périmètre de l'opération.

Un travail est en cours avec la clinique de la Sauvegarde pour éviter le stationnement sauvage de la patientèle et des personnels de la clinique. En parallèle, il conviendra de travailler avec les services de police pour la verbalisation du stationnement sauvage. Des solutions telles que celles mises en place par GRANDLYON HABITAT pour les immeubles 540 et 550 seront étudiées.

Des dos d'ânes ou ralentisseurs sont-ils prévus sur les voies de desserte résidentielle et sur l'avenue Rosa Parks afin d'empêcher les vitesses excessives et les pratiques de rodéos ?

Le traitement spécifique des voiries résidentielles est en cours d'études. Certaines voies ne seront pas accessibles aux véhicules. Il s'agira d'aménager ces voies pour réduire les vitesses et le stationnement sauvage en pleine voie ou sur les trottoirs. .

L'avenue Rosa Parks ne fait pas partie du périmètre de cette nouvelle opération. Néanmoins, une remontée d'informations est faite auprès des services de la Métropole et des polices nationales et municipales pour faire part de ces vitesses excessives.

Des chemins accessibles pour les personnes à mobilité réduite sont-ils prévus dans le cadre du projet ?

Oui, les futurs aménagements prendront en considération la nécessaire accessibilité aux personnes à mobilité réduites. Des places de stationnements seront dédiées sur le secteur.

Compte tenu de la topographie du site, les cheminements ne seront probablement pas tous accessibles aux PMR, mais l'ensemble des aménagements du secteur seront confortables pour tous.

- **Sécurité**

Des caméras et l'installation d'un commissariat de proximité sont-ils envisageables pour garantir la tranquillité du quartier ?

En lien avec les services de la Ville de Lyon, la mise en place de vidéoprotection sera étudiée.

Il n'est pas prévu d'installation d'un commissariat de proximité sur le secteur de la Sauvegarde. La politique en la matière est de regrouper les commissariats (cf. les commissariats des 3^{ème}/6^{ème} arrondissements et ceux des 7^{ème}/8^{ème} arrondissements).

En revanche, la prévention situationnelle des aménagements est prise en considération dans le cadre des études.